

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>4</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

Séance publique du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 07 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC
Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC
M. Sébastien FABRE représenté par Mme Sylvie LOPEZ
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS
M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Stéphane SANSAC

Délibération n° DL20230209	RENOVATION ENERGETIQUE G.BRU - PHASE 2
---------------------------------------	---

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35),

Vu la nécessité de continuer les actions d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire fixé par la loi Elan à l'horizon 2030

Vu le programme de rénovation énergétique de l'Espace G BRU approuvé par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2021 ;

Vu la 1^{ère} phase de rénovation énergétique réalisée en 2022 dans la grande salle et la salle au parquet et qui consistait notamment :

- Au renforcement de l'isolation sous toiture et la mise en œuvre d'un nouveau faux-plafond
- A la rénovation de l'éclairage et le passage en led des projecteurs

Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il est important de terminer la rénovation de l'espace G BRU afin d'atteindre les objectifs 2030 du décret tertiaire, pour cela les travaux ci-après doivent être réalisés :

- Mise en œuvre d'une isolation des murs par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries et les vitrages de la salle au parquet
- Remplacement des polycarbonates de la grande salle sur la façade côté école par des verre doubles vitrage

Le montant des travaux s'élève à 216 075,94 € HT ;

Ouï l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

1- **D'approuver** le programme de la phase 2 pour la rénovation énergétique de l'espace Georges Bru pour un montant de 216 075,94 € HT ;

2- **D'approuver** le plan de financement proposé, à savoir :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| • DETR 2023 (30%) | 64 823,00€HT |
| • Fonds verts (30%) | 64 823,00€HT |
| • Département de l'Aveyron (20%) | 43 215,00€HT |
| • Commune (20%) | 43 215,00€HT |

3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Stéphane SANSAC

